

Social

Débrayage autour de la reprise des années d'ancienneté à la DEAL



Saïd hachim Dhoiffari explique avoir relu plusieurs fois le décret. « aucune date buttoir n'y est mentionnée »

A l'origine du débrayage de ce mardi matin à la DEAL, c'est encore une histoire de communication qui passe mal entre direction et salariés. La question porte sur la reprise de l'ancienneté des agents avant 2005.

Comme dans beaucoup d'administrations à Mayotte, c'est la prise en compte de l'intégralité de l'ancienneté des agents qui est encore en cause. Avec la réforme de la décentralisation en 2004, les agents publics qui étaient seulement mis à disposition des autres fonctions publiques, mais relevant du conseil général, ont été peu à peu intégrés dans chacune des 3 fonctions publiques, d'Etat, Hos-

pitalière et territoriale. Mais sans reprise de l'ancienneté, l'Etat jugeant que la bascule devait se faire à coût budgétaire constant. » En 2009, les revendications amènent à prendre une décision : la création d'un « corps passerelle » qui permettra une reconstitution progressive des carrières. Sans véritable évolution.

Le gouvernement Valls avait reconnu l'injustice en publiant le décret du 26 octobre 2016. Il propose une reprise de l'ancienneté à 100% depuis 2009, « et pour les trois-quarts pour les services accomplis dans le corps hors catégorie avant cette date. »

A la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

(DEAL), des négociations se sont déroulées comme dans les autres services de l'Etat, « avec un accord qui collait au décret. Mais nous apprenons qu'une réunion s'est tenue dernièrement en préfecture sans que nous y soyons conviés, et qui acte une reprise de l'ancienneté au trois-quarts avant 2009, mais seulement depuis 2005, alors que le décret ne donne aucune date buttoir », explique Hamidou Madi M'colo, Délégué FO à la DEAL, qui déplore, « notre direction ne communique pas. »

Pas de rétroactivité avant 2005

Pour son collègue Saïd-Hachim Dhoiffari, représentant SNUI-TAM-FSU, c'est une décision qui viendrait de la préfecture de Mayotte : « Ils ont voulu harmoniser la mise en place de ce décret à l'ensemble des services de l'Etat, et nous soupçonnons la Direction des finances publiques de ne pas vouloir financer la reprise en remontant avant 2005. »

Ils prennent à témoin les nombreux salariés qui sont assis devant le bâtiment de la DEAL : « Ils sont 146, dont 115 encore en activité, à être concernés. Certains sont là depuis 1975. »

A l'issue de la réunion qui s'est tenue ce matin, la direction de la DEAL, toujours en période de réserve électorale, n'a pas souhaité communiquer. Les salariés ont acté le principe d'une grève illimitée.

Anne Perzo-Lafond